

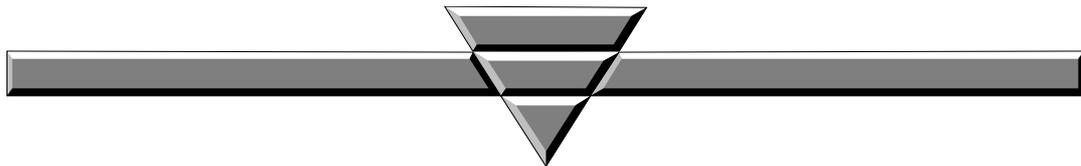


LE DÉPARTEMENT

## **MAPA : Marché à Procédure Adaptée**

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
Parc d'Activités Innovantes - 69930 ST CLEMENT LES PLACES  
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41  
E-mail :



**OBJET DU MARCHÉ :**  
**Acquisition d'une API de synthèse vocale**

*Personne publique contractante :* **DEPARTEMENT DU RHONE**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

## **Article premier : Objet de la consultation**

### 1.1 - Offre technique

La présente consultation concerne l'acquisition d'un logiciel de synthèse vocale :

- Partie logiciel
  - permettant de transformer une entrée texte brut en fichier audio
  - supporté sous distribution Linux Ubuntu > 8.04
  - exécutable en ligne de commande
- Partie API
  - permettant le lancement d'un serveur de synthèse vocale en tâche de fond accessible par le réseau
  - principe de réponse streamée en temps réel à chaque requête
  - gestion de requêtes parallèles
  - parmi les langages de développement proposés pour l'API, doit figurer le langage C
- Voix
  - fourniture de 4 voix françaises au minimum
  - fréquence d'échantillonnage supérieure à 8KHz
- Documentation technique sous Linux

### 1.2 - Offre financière

Les candidats doivent chiffrer :

- le coût du logiciel accompagné de 4 licences
- le coût du logiciel accompagné de 5 licences

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Etendue de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 et 40.2 du Code des marchés publics.

### 2.2 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2.3- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **1 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.4 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement ne peut excéder 45 jours conformément à l'article 96 du code des marchés publics.

#### **Article 3 : Présentation des candidatures et offres**

Le présent dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

✓le présent document, daté et signé

#### **Article 5 : Jugement des offres**

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix du produit (50 % de la note)**
- Qualité du rendu vocale et réponse au cahier des charges (40 % de la note)**
- Support technique (10 % de la note)**

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue.

#### **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Les candidats transmettent leur offre (par courrier, par mail ou par fax) avant la date indiquée sur la page Internet de publication du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
Parc d'Activités Innovantes  
69930 ST CLEMENT LES PLACES  
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41  
E-mail : pvincent (at) erasme.org**

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

**Cachet de l'entreprise**

**Date et signature du candidat**